



Synthèse du Conseil Municipal *Du Vendredi 5 juin 2026 à 20 H 00*

Nombre de conseillers ayant pris part aux délibérations : 19

Devis validés :

Joseph (intervention sur lave-vaisselle changement carte électronique) : 1 501.92 €

Pyragric Industrie (feu d'artifice 14 juillet) : 2 000 €

Philibert (transport CM2 collège de Pont d'Ain) : 220 €

Alorem (cartouche filtre cuve à fioul services techniques) : 103.50 €

GC Motors (remplacement rotule de suspension + contacteur stop) : 209 €

Imprimerie Moderne (lettre info) : 1 056 €

Désignation du représentant de la Commune au sein de la commission d'évaluation des charges transférées :

Dans le cadre de l'organisation des compétences au niveau local, Grand Bourg Agglomération et ses communes membres peuvent décider à quel niveau ces dernières doivent être organisées : communautaire ou communal.

Lorsqu'une compétence ou un équipement est transféré entre la Commune et Grand Bourg Agglomération, dans un sens ou dans l'autre, les charges inhérentes à cette compétence ou à cet équipement doivent être compensées par des ressources, de manière à ce que le transfert n'ait pas d'incidence sur l'équilibre financier de l'ancien et du nouveau détenteur.

L'article 1609 nonies C – IV du Code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) par chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour réaliser cette évaluation.

Cette commission est créée par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est impérativement composée de membres des Conseils Municipaux des Communes concernées, chaque Conseil Municipal disposant d'au moins un représentant. Elle est convoquée à chaque transfert de charges et tous les membres ont un droit de vote, même si leur commune n'est pas concernée par le transfert.

La composition de la CLECT, à savoir, un titulaire et un suppléant pour chaque commune membre ayant été approuvée par le Conseil communautaire du 27 avril 2026, il appartient à chaque commune de désigner ses représentants par délibération.

L'article 1609 nonies C prévoit que la Commission élit parmi ses membres son président et un vice-président qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

A cet effet, il est proposé que **Madame Françoise LEGOUGE**, en qualité de titulaire et **M. Santo DURO VENTURA**, en qualité de suppléant, représentent la commune de SAINT MARTIN DU MONT au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Tirage au sort des jurés d'assises 2027 :

En vue de l'établissement des listes préparatoires et conformément à l'article 260 du Code de procédure pénale, il appartient aux conseils municipaux des communes de 1 300 habitants et plus de procéder à un tirage au sort de **six noms**, correspondant au triple du nombre de jurés fixés par l'arrêté préfectoral du 19 mai 2026 déterminant le nombre et la répartition des jurés d'assises appelés à constituer la liste annuelle départementale de l'Ain pour l'année 2027.

Il appartient au Conseil Municipal d'écarter les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2027.

Le tirage au sort doit être fait publiquement et à partir de la liste électorale.

La liste doit comporter impérativement les noms, prénoms, professions, adresses complètes, date et lieu de naissance, ainsi que le code postal du lieu de naissance.

Cette liste établie permettra ensuite à une commission spéciale, instituée au siège de la Cour d'Assises, de constituer la liste annuelle définitive après un nouveau tirage au sort. C'est la commission spéciale qui statuera en amont sur les incompatibilités ou incapacités.

Peuvent également être dispensées des fonctions de jurés, si elles en font la demande à la commission spéciale :

- Les personnes âgées de plus de soixante-dix ans
- Les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la Cour d'Assises

Un motif grave peut être également invoqué pour une dispense, mais devra toutefois être reconnu par ladite commission.

Le résultat du tirage au sort devra être transmis au secrétariat du Greffe de la Cour d'Assises du Tribunal Judiciaire de Bourg en Bresse avant le 1^{er} juillet 2026.

Les 6 noms ont été tirés au sort.

Subvention exceptionnelle Amicale des classes 76 :

Il est de coutume que la commune participe aux frais liés à l'apéritif offert à la population lors de l'organisation du banquet des classes, à hauteur de 350 €.

Habituellement, la facture correspondante est réglée directement par la commune. Toutefois, cette année, l'Amicale des Conscrits a procédé au règlement de l'ensemble des dépenses concernées, pensant pouvoir en obtenir le remboursement par la mairie.

Or, la commune ne pouvant procéder au remboursement direct de dépenses engagées par une association, il est proposé au conseil municipal d'attribuer à l'Amicale des Conscrits une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 €, en compensation de cette participation aux frais d'organisation.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution de la subvention de 350 €.

Travaux divers :

Services techniques :

Compte tenu des conditions météorologiques du printemps, les agents ont consacré une part importante de leur temps à la tonte des espaces verts ainsi qu'au transport et à l'installation des barrières et des containers nécessaires aux différentes manifestations organisées sur la commune.

Espace détente de Salles :

Les derniers éléments sur l'aire de jeux de Salles ont été fixés mais les jeux sont toujours fermés pour des raisons de sécurité, la présence de la route, du lavoir et du terrain de boules impliquent la sécurisation de cet espace. Des devis sont en attente.

Dépôt de terre à Gravelles :

Un dépôt sauvage de terre a été constaté à Gravelles, dans un fossé, provoquant une obstruction de l'écoulement des eaux.

Les services techniques iront sortir les terres.

Schéma Directeur de Défense Incendie :

Comme il a été évoqué lors du dernier conseil, une visite aux hameaux de Soblay, Gravelles et du Château de la Roche a eu lieu. Des travaux assez conséquents sont à prévoir en raison d'une défense incendie inexistante à certains endroits.

Un changement de poteau incendie à la Combe Barron est à l'étude (2 devis ont été demandés).

Pour information, la Sogedo a fourni à la commune le rapport 2026 des débits des poteaux incendie.

Arrêts de bus :

Une visite de tous les arrêts de bus de la commune a eu lieu

Quelques aménagements sont à prévoir.

Le coût des aménagements à prévoir au niveau de Gravelles va être chiffré puis le projet sera communiqué à GBA pour transmission par leurs soins aux différents transporteurs concernés afin de permettre l'uniformisation de retournement et aussi obtenir leur avis préalable.

Travaux assainissement Route de Salles et Pied de la Côte :

Les travaux d'assainissement vont commencer le 10 juin.

L'emprise des travaux est pour le 1^{er} secteur du n°35 Route de Salles (vers le croisement route du Colombier) et le 20, chemin des Teppes et pour le 2^e secteur entre le 1780 route de Salles et le 815, route de Salles (vers le chemin des Buclaines).

Les travaux consisteront en la reprise des branchements, la reprise et le remplacement de certains regards et le gainage complet du réseau amiante.

Les habitants du hameau et environs ont été destinataires d'un courrier de GBA distribué par les élus afin de les informer des travaux et des perturbations de circulation.

- Urbanisme :

- Dossiers d'urbanisme du 25 mars au 4 mai 2026 (suivi)

Numéro Dossier	Date de dépôt	Nom demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date transmission Plat'Au	Date limite avis du maire	Date notif incomplet	Décision	Date de décision	DAACT	Conformité
PC 001 374 26 B 0004	26/03/2026	SANNOVER IMMO	1075 Route de Salles	création 2 logements par changement destination	28/03/2026	10/04/2026	16/04/2026	accord	13/05/2026		
DP 001 374 26 B 0022	28/03/2026	GALLERAND Cyril	80 allée du Clos du Revermont	construction pergola bioclimatique	28/03/2026	12/04/2026		accord	20/04/2026		
DP 001 374 26 B 0023	30/03/2026	ORY Robin	75 Chemin en Très Vent	Création d'une extension à la place d'une terrasse	30/03/2026	14/04/2026	20/04/2026				
PC 001 374 26 B 0005	04/04/2026	MOREAUX Alexandre	Route de Salles	aménagement d'une gange en habitation	07/04/2026	19/04/2026	28/04/2026	accord	22/05/2026		
DP 001 374 26 B 0024	09/04/2026	DELORME Marion	255 Chemin des Rochettes	installation pompe à chaleur	09/04/2026	24/04/2026		accord	05/05/2026		
DP 001 374 26 B 0025	08/04/2026	DAVIS Karine	120 Rue du Clos de la Fontaine	coupe de la haie et remplacement du grillage	09/04/2026	23/04/2026	04/05/2026	accord	13/05/2026		
DP 001 374 26 B 0026	09/04/2026	DAVIS Karine	120 Rue du Clos de la Fontaine	remplacement volets bois par volets roulants	10/04/2026	24/04/2026	04/05/2026	accord	13/05/2026		
PC 001 374 23 B 0006 M02	10/04/2026	MACARI Kenzo	755 Route du Mollard	construction d'un entrepôt	10/04/2026	25/04/2026	06/05/2026	accord	13/05/2026		
DP 001 374 26 B 0027	10/04/2026	GUILLEMIN Stéphane	45 impasse des rochettes	Destruction partiel mur pour aménagement place + couverture mur + dalle béton + kiosque	10/04/2026	25/04/2026		accord	06/05/2026		
DP 001 374 26 B 0028	14/04/2026	BLANC Jérôme	30 chemin du bois du Mont	panneaux photovoltaïques	20/04/2026	29/04/2026		accord	11/05/2026		
PA 001 374 26 B 0001	27/04/2026	MENEGAZZO Angelo	420 Route de Saint Mart	création de 2 lots à bâtir	28/04/2026	12/05/2026	18/05/2026				
DP 001 374 26 B 0029	27/04/2026	CORNET Aurélie	1750 Route de Salles	remplacement porte de garage en baie vitrée	28/04/2026	12/05/2026	19/05/2026				
DP 001 374 26 B 0030	29/04/2026	PAGE Emile	Chemin du Crozat	division de 3 terrains à bâtir sans espaces communs	30/04/2026	14/05/2026		accord	21/05/2026		
DP 001 374 26 B 0031	04/05/2026	GODARD Marine	55 impasse du Pré Grillet	crépi + couverture sur mur clôture existant	04/05/2026	19/05/2026	22/05/2026				

- Dossiers d'urbanisme du 5 mai au 29 mai 2026

Numéro Dossier	Date de dépôt	Nom demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date transmission Plat'Au	Date limite avis du maire	Date notif incomplet	Décision	Date de décision	DAACT	Conformité
DP 001 374 26 B 0032	05/05/2026	THIVEND Pierre-Emma	175 Chemin Sous Coulis	fixation d'un boîtier PAC en façade	06/05/2026	20/05/2026	27/05/2026				
PC 001 374 26 B 0006	11/05/2026	VIEUDRIN Pascal	950 Route du Colombier	aménagement d'un logement dans un bâtiment existant	11/05/2026	10/06/2026					
DP 001 374 26 B 0033	22/05/2026	GAGNARD Elodie	35 Chemin vers la Bocquette	construction d'une pergola bioclimatique	26/05/2026	06/06/2026					
DP 001 374 26 B 0034	23/05/2026	FURIC Thomas	310 Chemin du Crozat	panneaux photovoltaïques	26/05/2026	07/06/2026					

Comptes rendus de réunions :

Syndicat Ain Veyle Revermont :

Election du nouveau bureau. Monsieur Daniel ROUSSET a été reconduit dans ses fonctions de président.

Il a été indiqué que la situation financière du syndicat est satisfaisante.

Les travaux réalisés sont, pour la quasi-totalité, autofinancés.

Le syndicat gère un réseau d'environ 450 kilomètres.

Le captage de l'eau s'effectue dans la rivière d'Ain, à Oussiat, où sont implantées les installations de pompage.

Grâce à la filtration naturelle assurée par les couches de gravier, cette eau nécessite peu de traitement avant sa distribution.

Des travaux vont prochainement être engagés pour la création d'un nouveau réservoir. En effet, en cas de coupure totale de l'alimentation, l'autonomie actuelle du réseau n'est que d'environ quatre heures. Il apparaît donc nécessaire d'augmenter significativement cette capacité de stockage afin de sécuriser l'approvisionnement en eau.

Depuis peu, une permanence pour l'accueil du public, à Pont d'Ain, à l'agence SOGEDO, située à la Maison du Puisard 66, rue du 1^{er} septembre est ouverte en semaine pour tout renseignement ou règlement.

Conseil Communautaire :

Constitution des différentes commissions et désignation des membres.

Il a été indiqué que les dotations sont en baisse. Toutefois, malgré ce contexte, la situation financière de Grand Bourg Agglomération demeure satisfaisante.

De nombreux investissements ont été réalisés au cours de la mandature 2020-2026. Il a également été précisé que la collectivité conserve encore une capacité d'investissement lui permettant d'envisager de nouveaux projets.

Vie scolaire :

La Gratiféria a eu lieu le samedi 30 mai. 524€ ont été récoltés pour l'association IHOPe Institut d'hématologie et d'oncologie pédiatrique Lyon Bérard.

La réunion de pré rentrée scolaire se tiendra le 31 août à 20h à la salle des fêtes.

La loi Blanquer, n°2019-791 du 26 juillet 2019 a été définitivement adoptée et impose l'affichage dans chaque salle de classe des établissements du primaire et du secondaire, d'un visuel reprenant les symboles suivants :

- La devise « Liberté, Egalité, Fraternité »
- Le drapeau Français
- Le drapeau Européen
- Les paroles de l'hymne National Français

Tous les établissements scolaires doivent désormais s'équiper d'un affichage reprenant ces symboles dans chacune des salles de classe.

Les affiches vont être achetées et posées dans chaque salle de classe (soit 7)

Questions diverses :

Installation Food Truck :

Une demande a été reçue en mairie de la part du Food Truck « Chez Vaness' », qui souhaite obtenir un emplacement sur le parking de la Gâche à Salles, à raison d'un vendredi soir par mois, avec un accès à l'électricité.

Le Conseil municipal propose plutôt une installation au Farget, ce site présentant plusieurs avantages en termes de stationnement, de visibilité et de tranquillité pour le voisinage.

L'autorisation d'utiliser l'alimentation électrique communale n'est pas accordée. Comme le camion pizza déjà présent sur la commune, le Food Truck devra disposer de son propre groupe électrogène.

Afin de ne pas créer de concurrence directe avec l'établissement « Le Kooka », il est proposé que l'installation ait lieu le lundi ou le mardi, jours de fermeture de cet établissement.